

La pêche de loisir aux filets sur l'estran landais en 2010

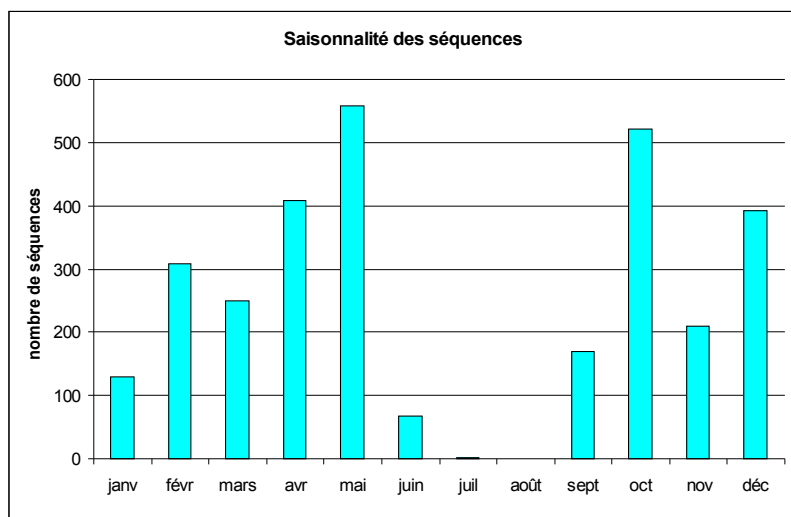
Les pêcheurs

Pour l'année 2010, 500 autorisations de pêche ont été délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Bayonne. Elles concernaient moins de 3 % de femmes et 37 % de personnes retraité(es)¹.

L'activité déclarée dans les fiches de pêche²

Définition de la séquence de pêche : *Le pêcheur pose son filet à la basse mer et le relève 12 heures plus tard à la basse mer suivante.*

- 483 pêcheurs ont remis une fiche de pêche dont 378 avec une activité déclarée.
- 1 574 fiches de pêche saisies dont 20% sans activité.
- l'activité maximale a été enregistrée le 12 octobre : 64 pêcheurs ont posé un filet.
- Sur l'année, 271 jours avec au moins une séquence de pêche.



3 017 séquences déclarées dont

- 45 % par des personnes retraités

- 5 % des séquences sans aucune capture

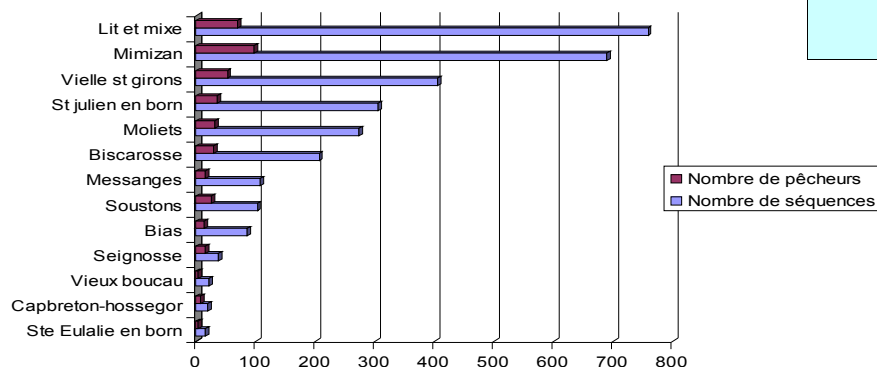
122 kilomètres de filet posés dont

- 52 % de tramail

- 37 % de filet droit

- 11 % de filet non spécifié

Répartition de l'activité selon la commune

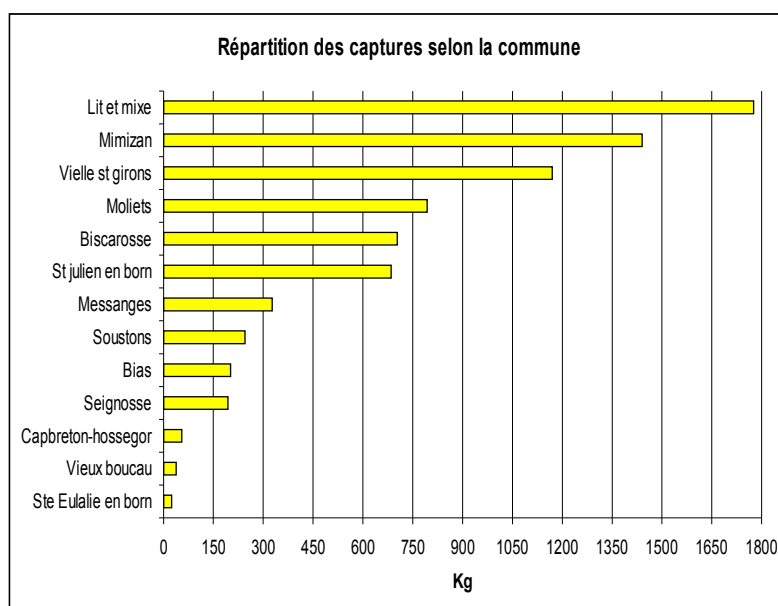


1 Avec 3 % des bénéficiaires d'une autorisation qui ne signalent pas leur profession.

2 La pratique de pêche aux filets, sur l'estran, est soumise à une obligation de déclaration -arrêté annuel de la préfecture des Landes-

Les captures déclarées dans les fiches de pêche

Espèces	Poids (kg)
Mulets d'Europe	2088
Bar commun	1876
Griset (dorade grise)	1222
Dorade royale	540
Marbré commun	399
Sar commun (à tête noir)	364
Maigre commun	326
Bar tacheté	325
Chinchard commun	157
Maquereau commun	149
Aloses diverses	93
Saumon atlantique	31
Seiches diverses	30
Turbot	28
Sole commune	23
Flet commun	17
Peau-bleue	16
Raies diverses	8
Barbue	7
Sole-pôle	7
Bonite à dos rayé	7
Coryphène commune	4
Ombrine bronze	4
Petite roussette	4
Plie commune	2
Baliste	2
Lieu jaune	1
Pageot commun	1
Pastenague commune	1
Rouget barbet de roche	1
Saupe	1
Merlu commun	1



Détails pour les 4 premières espèces

Espèces principales	Bar commun	Mulets d'Europe	Griset	Dorade royale
% poids total	24	27	16	7
Nb de séquences avec captures	851	1062	761	298
Poids moyen/séq. (kg)	2,17	1,95	1,7	1,8
Poids maxi/séq. (kg)	30	20	13,1	11,4
Poids mini/séq. (kg)	0,3	0,1	0,1	0,3
Écart type	2,31	1,29	1,17	1,36

En moyenne, un pêcheur actif

- pose 40 mètres de filet/séquence
- pêche 8 fois dans l'année
- capture annuellement 20,5 kg de poissons

34 espèces ou groupes d'espèces capturées pour un poids total de 7 757 kg

-Poids moyen / séquence : 2,6 kg

-Poids total maximum déclaré/pêcheur/an:

51,6 kg réalisés en 9 séquences

-Poids total minimum déclaré/pêcheur/an: 0,4 kg réalisés en 1 séquence